

Conseil Municipal du 22 janvier 2010

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Nivelais, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Clément, Faucher, Ledru, Merouze

Absent excusé : Melle Evrard procuration Mme Nivelais M. Aim procuration à M. Gros, Mme Sepré procuration à M. Fouché, M. Esnault procuration à M. Buon.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. approbation révision du PLU

M. le Maire rappelle que ;

- La procédure de révision simplifiée du PLU touche à sa fin ainsi que celle de modifications. Lors de ces enquêtes publiques, qui ont fait l'objet d'une large publicité, les personnes intéressées ont pu faire connaître leurs remarques.
- Les motifs de cette révision, qui ont fait l'objet de débats lors de conseils antérieurs, ont été, pour les points les plus marquants, de légaliser la situation existante depuis de nombreuses années tant à « la Roche » pour tenir compte de l'activité professionnelle de Cobat 72, que rue du Lavoir pour tenir compte de l'activité artisanale de M. Boulay.
- Dans ces deux cas il s'agissait de tenir compte de la réalité d'une activité déjà existante et de réparer une erreur effectuée lors de l'établissement du PLU.
- Le changement porte sur la dénomination de la zone de ces activités, désormais UA.
- La révision tient compte des observations du commissaire enquêteur, notamment dans le maintien du classement en zone UP de l'atelier communal avec limitation du stockage aux matériels et matériaux nécessaires à l'activité communale, et de la remise à M Boulay d'un lettre relative à la plantation d'une haie. Ces deux éléments ont pour but de protéger le voisinage.

M. le Maire donne lecture des projets de délibérations,

-considérant que le Commissaire-Enquêteur a reconnu que la procédure et l'information au public ont été réalisées de manière satisfaisante

- considérant que les observations du Commissaire-Enquêteur ont été suivies et respectées

Le CM à l'unanimité valide la modification n°1 et les révisions 1-2 et 3 du PLU.

2. Réforme de la Taxe professionnelle

M. Gros présente au conseil les estimations provisoires des incidences de la réforme de la TP sur les finances communales. Le conseil prend note de la diminution annoncée de 54000€ des recettes provenant des impôts locaux. Au vu des résultats concernant les autres communes du canton, les conseillers s'interrogent sur les différences manifestes qui existent entre celles-ci quant aux conséquences de cette réforme.

Le conseil est bien conscient qu'il lui faudra se repositionner quant à la politique fiscale de la commune dès que les informations nécessaires lui seront communiquées.

Le conseil avait prévu de débattre sur les modalités d'attribution des subventions, mais compte tenu de ce qui précède, décide de reporter à plus tard, un débat sur l'orientation globale du budget communal.

3. Compte rendu de réunions

- Communauté de communes : M.Lecomte sur la commission travaux : renouvellement du matériel, travaux sur les extérieurs de l'atelier communautaire, sanitaires extérieurs du cercle hippique , travaux toboggan piscine, éclairage scénographie du pont du circuit.
- Syndicat du Jalais : Mme Drouineau sur le vote du budget , proposition de convention communale pour l'entretien des poteaux incendie, travaux autour des forages de Nuillé, Huchereau et sur le réservoir de Pescheray, évolution de la position du syndicat sur une éventuelle prise en charge de travaux communaux. , travaux sur les réseaux pour les fuites.
- Aménagement du bourg : deux bureaux d'études ont été reçus pour la présentation de leur plaquette. D'autres bureaux seront contactés.
- 20 ans du lutin : M. Ledru expose le pré-projet de programme de la journée du 29 août. Prochainement les associations de la commune, dont l'ACLS seront conviées à une nouvelle réunion de préparation.
- Tribunal correctionnel : Dans le cadre du mandat donné par le conseil municipal, M le Maire a représenté la commune qui s'était portée partie-civile au procès des auteurs du vol avec effraction de l'atelier communal. Lors de cette audience, les auteurs du vol ont notamment été condamnés à verser 4000 € au profit la commune et à effectuer des travaux d'intérêt général.
- Vitraux de la Chapelle St Anne : un deuxième devis est en attente.

4. Délibérations :

- le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les conventions avec la Préfecture et le Conseil Général pour la dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs soumis au contrôle de légalité
- le Conseil Municipal décide à l'unanimité de payer la facture de M. Richard Dauriennes, agriculteur, concernant le déneigement des routes le 13 janvier dernier, d'un montant de 150€ HT.
- le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation au Centre Social Rural de 3290€ pour l'année 2010 (soit 5 € par habitant).
- Considérant l'impossibilité pour Melle Nathalie Evrard, conseillère Municipale, d'assister aux réunion du conseil Municipal pendant plusieurs mois, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la demande expresse de l'intéressée, par 14 voix pour et une abstention, de suspendre le versement de son indemnité d'élue à compter du 1er janvier 2010.

5. Questions diverses

- Une réunion doit avoir lieu avec les animateurs du cybercentre et la communauté de communes pour définir le projet de jeux en réseau des jeunes.

- PAVE : M. Nourry a bien reçu les observations de la commissions et modifiera le PAVE en conséquence. La commune le fera valider par le Conseil Général ensuite.

Dates à retenir :

- 25/01 information défibrillateur
- 28/01 réunion des agents et élus du Sivos pour remise de diplômes
- 01/02 réunion des adjoints
- 05/02 réunion communauté de communes à Soultré
- 05/03 prochain conseil
- date à trouver pour visite des villages

La séance est levée à 22h28.